

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 FEVRIER 2019**

Délibération
n° 2019.02.014

**Quartier Gare - rachat
à l'EPF Nouvelle
Aquitaine des
délaissés en frange
des îlots - parcelle
AT 439 - Modification
n°1**

LE TREIZE FEVRIER DEUX MILLE DIX NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **07 février 2019**

Secrétaire de séance : Françoise COUTANT

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Patrick BOURGOIN, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Vincent YOU,

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard DEZIER, Anne-Sophie BIDOIRE à Véronique ARLOT, Jacky BOUCHAUD à Jean-François DAURE, José BOUTTEMY à François ELIE, Bernard CONTAMINE à Zahra SEMANE, Georges DUMET à Thierry MOTEAU, Joël GUITTON à Laïd BOUAZZA, Isabelle LAGRANGE à Pascal MONIER, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Annie MARAIS à André LANDREAU, Alain THOMAS à Gérard ROY, Philippe VERGNAUD à Véronique DE MAILLARD

Excusé(s) :

Sabrina AFGOUN, Anne-Sophie BIDOIRE, Jacky BOUCHAUD, José BOUTTEMY, Danielle CHAUVET, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Françoise DELAGE, Georges DUMET, Jeanne FILLOUX, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Eric SAVIN, Alain THOMAS, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2019

**DELIBERATION
N° 2019.02.014**

GRANDS PROJETS

Rapporteur : Monsieur VEAUX

QUARTIER GARE - RACHAT A L'EPF NOUVELLE AQUITAINE DES DELAISSES EN FRANGE DES ILOTS - PARCELLE AT 439 - MODIFICATION N°1

Dans le cadre de l'opération « Quartier Gare » et de la convention signée entre l'Etablissement public foncier (EPF), GrandAngoulême et la ville d'Angoulême, l'établissement a été missionné dès 2010 pour réaliser ces acquisitions projet de renouvellement urbain d'îlots anciens et dégradés.

Dans ce cadre, au-delà des acquisitions propres, des parcelles situées en franges des futurs îlots Didelon et Renaudin ont été acquises, avant définition des contours des périmètres précis des îlots. Le conseil communautaire a approuvé par délibération n°206 du 28 juin 2018, l'acquisition de la parcelle AT 439 à Angoulême pour un montant prévisionnel de 145 095,43 € (montant prévisionnel) afin d'y réaliser des places de stationnement à destination de L'ALPHA. Toutefois, la délibération ne précisait pas que ce prix était en HT.

Il convient donc de préciser que le montant prévisionnel de cette parcelle s'élève à 145 095,43 € HT soit **174 114,52 € TTC**.

Vu l'avis favorable de la réunion toutes commissions du 5 février 2019

Je vous propose :

DE MODIFIER la délibération n°206 du 28 juin 2018 pour préciser que le montant prévisionnel d'acquisition de la parcelle AT 439 à Angoulême s'élève à 145 095,43 € HT soit **174 114,52 € TTC**.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tous les actes à intervenir dans le cadre de cette acquisition.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

18 février 2019

Affiché le :

18 février 2019